



## Résiliation mutuelle cause chômage

Par **steve13**, le **10/03/2009** à **11:04**

bonjour a vous tous,rnrn j'aimerais vous féliciter pour le travail et les effort que vous fournissez pour aider les gens a trouver une réponse juridique a leur question.rnrnpour ma part je voulais savoir si je pouvais résilié ma mutuelle avant son préavis étant donné que je suis tombé au chômage,n'ayant plus de revenu suffisant pour payer ma cotisation mensuelle.rnj'ai prévue une lettre part AR pour leur expliquer ma situation et une opposition de prélèvement a ma banque car je suis dans l'impossibilité de payer la cotisation qui par la même a augmenter subitement sans me prévenir de 40%.rnrnmerci d'avance pour votre aide en vous souhaitant bonne continuation.rnrncordialement